


GESTION ALTERNATIVE

Laffitte Capital mixe ses expertises

» Le gestionnaire lance Laffitte Dynamic Strategies, un fonds diversifié de performance absolue

» Ce produit intègre les expertises de deux produits existants, sur les fusions-acquisitions et les indices

par **FRANCK JOSELIN**

 @FranckJoselin
+ E-MAIL fjoselin@agefi.fr

La société est discrète, avec un peu plus de 200 millions d'euros sous gestion, mais déjà connue des conseillers en gestion de patrimoine (CGP). En 2007, lors de la création de Laffitte Capital, ses fondateurs, issus des salles de marchés de grandes institutions bancaires, ont voulu proposer à une clientèle privée des techniques de gestion employées dans les comptes propres des banques. Et force est de constater, avec du recul, que le premier produit lancé par le gestionnaire, Laffitte Risk Arbitrage, a rempli son objectif. Depuis 2008, il n'a enregistré qu'une seule année négative (en 2012) et sa performance cumulée est de plus de 27 % pour une volatilité d'environ 2 %.

Ce produit, centré sur les arbitrages de fusions-acquisitions, a été suivi par un second en 2012, Diversified Return (initialement nommé Index Arbitrage), un autre fonds de performance absolue à faible niveau de volatilité qui intègre notamment des stratégies d'arbitrage sur indices. Aujourd'hui, le gérant lance son troisième produit, Dynamic Strategies, constitué des moteurs de performance de ces deux précédents fonds, mais avec un couple rentabilité/risque plus élevé.

Des fusions-acquisitions... Ce nouveau fonds mêle donc plusieurs



ERIC ROBBE,
président, Laffitte
Capital Management

stratégies d'arbitrage, décorréées par rapport à l'évolution des marchés. La première, pour environ 50 % du fonds, est l'arbitrage de fusions-acquisitions. Comme dans son produit Risk Arbitrage, le gérant capte les primes qui se créent lors de ces opérations. A l'annonce d'une fusion, le cours de la société rachetée affiche une décote, souvent comprise entre 5 % et 15 %,

par rapport au prix proposé par l'acheteur. « Cette décote correspond principalement à la rémunération du risque que la fusion n'ait pas lieu, déclare Eric Robbe, président de Laffitte Capital Management. Si nous estimons que ce risque est correctement rémunéré, nous achetons cette décote (principalement en acquérant la cible). La stratégie est donc gagnante, dans ce cas, lorsque le cours de la société cible converge vers son prix de rachat. Si, au contraire, nous estimons que ce risque n'est pas correctement rémunéré, nous pouvons nous positionner à la vente sur cette décote et nous sommes rémunérés si l'écart entre le prix de rachat de la cible et son cours actuel s'écarte d'avantage. »

... aux arbitrages sur indices et sur dividendes. Outre l'arbitrage sur fusions et acquisitions, Dynamic Strategies utilise aussi deux autres moteurs de performance, représentant environ 25 % du fonds

pour chacun d'entre eux. Le premier, l'arbitrage sur indices, consiste à profiter des variations de cours des valeurs qui entrent et qui sortent des indices. « A partir des méthodologies de tous les indices d'actions, nous sommes en mesure de prévoir quelles valeurs sont susceptibles d'y entrer ou de sortir. Ensuite, en fonction de l'analyse de tous les acteurs de marchés qui sont obligés de répliquer ces mêmes indices ou qui interviennent sur cette valeur, nous nous positionnons à l'achat ou à la vente », explique Eric Robbe.

Enfin, le gérant a mis en place des stratégies d'arbitrage de dividende, principalement en utilisant les produits dérivés. « Les banques d'investissements qui interviennent sur les dérivés sont structurellement vendeuses de dividendes, constate le gérant. Une des stratégies sur dividendes consistera donc, par exemple, à profiter de ce déséquilibre entre l'offre et la demande. »

Une demande des clients. Si le fonds utilise les mêmes techniques que les autres produits du groupe, son positionnement se révèle plus dynamique, avec un profil de risque légèrement plus élevé. Le gérant table ainsi sur une volatilité plus proche de 4, pour un objectif de performance annualisé autour de 7. « Cela correspond à une demande claire de nos clients conseillers en gestion de patrimoine et family office qui cherchent non seulement une alternative aux fonds en euros, mais aussi aux fonds patrimoniaux », déclare-t-il. **a**

Le gérant table sur une volatilité proche de 4, pour un objectif de performance annualisé autour de 7